

SOMMET

SST 2025



Sommet sur la santé
et la sécurité du travail

Centre des congrès
de Québec

15 et 16 avril
2025

Sommet santé et sécurité du travail 2025

Les organisations syndicales et les groupes sociaux de défense des droits des travailleuses et des travailleurs s'unissent pour organiser le *Sommet santé et sécurité du travail 2025*, qui se tiendra les 15 et 16 avril à Québec. Cet événement historique, qui rassemblera 1500 personnes actives et impliquées dans ce domaine, couvrira l'ensemble du monde du travail et de nombreux sujets relatifs à la prévention et la réparation des lésions professionnelles.

Le Sommet vise à prendre la juste mesure des changements et des défis en santé et sécurité du travail (SST), à échanger entre travailleuses et travailleurs sur les meilleures stratégies pour prendre en charge la SST dans les milieux de travail, et à partager entre organisations les perspectives politiques qui guideront nos actions à venir.

Un travail de longue haleine

Le 30 septembre 2021, le projet de loi n° 59 modernisant le régime de santé et sécurité au travail a été adopté. Cette adoption créa la nouvelle loi 27 qui a modifié ou ajouté plusieurs articles de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Cette réforme prévoyait également un délai (6 octobre 2024) pour l'adoption d'un règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Durant cette période, les organisations syndicales présentes au conseil d'administration de la CNESST ont mis tous leurs efforts à négocier un règlement le plus favorable possible pour les travailleuses et travailleurs.

Historiquement, la prévention en milieu de travail a toujours été au cœur des revendications syndicales. Conséquemment, en marge de ces négociations, les organisations syndicales et sociales actives en SST se sont mobilisées pour dénoncer les nombreux contrecoups que devront encaisser les syndiqué-es et les non-syndiqué-es, suivant l'adoption de la nouvelle loi 27. De plus, durant les négociations, les organisations syndicales siégeant à la CNESST ont maintenu la pression pour empêcher que les groupes prioritaires perdent certaines protections en matière de prévention. Elles ont défendu des revendications essentielles face aux représentants patronaux, qui cherchaient à affaiblir ces protections. Ensemble, nous avons également revendiqué que les mêmes protections soient applicables de façon intégrale à toutes et à tous, et ce, peu importe le secteur d'activité.

Le Sommet SST 2025 sera donc l'occasion de partager le bilan de ces travaux, tout en explorant les nombreuses implications que les récents règlements auront sur la santé et la sécurité au travail.

PROGRAMMATION*

SOMMET SST 2025

*Version sujette à changements

Date : 15 et 16 avril 2025
Centre des congrès de Québec

Horaire

Mardi 15 avril

7 h 30 à 9 h 15	Inscriptions
9 h 15 à 9 h 30	Mot d'ouverture de l'animatrice afin de décrire l'événement et de mettre la table sur les discussions à venir
9 h 30 à 12 h	Conférence d'ouverture
12 h à 14 h	Dîner
14 h à 17 h 30	Ateliers au choix

Mercredi 16 avril

9 h à 12 h	Ateliers au choix
12 h à 13 h 45	Dîner
13 h 45 à 14 h 45	L'action collective, la mobilisation et la santé-sécurité au travail (SST)
14 h 45 à 16 h 30	Panel de clôture
16 h 30	Clôture

Conférence d'ouverture

Présentation des nouveaux régimes de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et rétrospective du chemin parcouru : de la LSST au régime intérimaire, en passant par les efforts d'implantation d'une culture de prévention dans les milieux de travail. Concernant la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP), qu'en est-il des victimes d'accidents ou de maladies du travail ? Sont-elles mieux protégées maintenant ? Y a-t-il des tendances observées dans les milieux de travail qui nuisent à la prévention durable et à un soutien adéquat aux victimes du travail ?

Ateliers

Retour au travail des victimes de lésions professionnelles

Aborder les nouvelles approches en matière de réadaptation et de retour en emploi de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et la façon dont elles se déploient sur le terrain. Quelle est l'approche préconisée par la CNESST et les réponses des employeurs face à ces changements ? Comment les dynamiques ont-elles évolué dans le milieu syndiqué par rapport au milieu non syndiqué et comment nous déployer sur le terrain ?

Appauvrissement des victimes d'accidents et de maladies du travail

Être victime d'un accident ou d'une maladie du travail entraîne des conséquences économiques importantes, même quand la lésion professionnelle est reconnue par la CNESST. Les conséquences financières pour la travailleuse et le travailleur vont bien au-delà de la perte de 10 % du revenu net en raison de l'indemnité qui s'élève à 90 % du revenu net. Qu'en est-il de l'absence de contribution aux régimes de retraite privés comme publics et quels sont les impacts concrets pour les travailleuses et les travailleurs ? Le secteur syndiqué a-t-il réussi à protéger ces victimes dans les conventions collectives et y a-t-il des leçons à tirer pour nos actions collectives ?

Judiciarisation des régimes de SST

Regard sur la complexification des demandes d'indemnisation et des recours en réparation. Examiner le processus de contestation médicale, le rôle du Bureau d'évaluation médicale (BEM) et ses conséquences. Y a-t-il des leviers de contestation qui devraient être révisés afin de réduire la judiciarisation du régime d'indemnisation et de servir réellement les victimes du travail ? Une réforme du financement du régime serait-elle bénéfique afin de réduire les tendances à la contestation des dossiers de SST et de favoriser la prise en charge et la véritable prévention des lésions professionnelles ?

Accès à la réparation – Maladies professionnelles et lésions psychologiques

État des lieux de l'état de l'accès à l'indemnisation et des difficultés à faire reconnaître les maladies professionnelles et les lésions psychologiques. Comparatif entre la liste des maladies professionnelles du règlement et celle de l'Organisation internationale du travail (OIT). Comment faire pour rendre l'accès à l'indemnisation plus aisé et plus fonctionnel, pour les maladies du travail et pour les lésions psychologiques ? Comment nos pratiques syndicales peuvent-elles s'adapter pour mieux soutenir les personnes salariées ?

La réalité des femmes en SST

Atelier de réflexion et d'échanges s'inscrivant dans la démarche des États généraux sur la discrimination systémique des femmes en SST. Pourquoi prendre en compte le genre dans l'analyse de risque et comment un regard adapté à la réalité des femmes peut-il influencer notre action syndicale en SST ?

Réflexion sur 45 ans de syndicalisme en SST

Cet atelier s'inscrit dans le cadre des États généraux du syndicalisme et vise à tirer les constats et les leçons de l'action syndicale des 45 dernières années en SST afin de mieux orienter nos actions à venir. Un regard particulier sera porté sur l'action politique des syndicats, sur l'implantation des mécanismes de participation dans les milieux de travail syndiqués et sur la prise en charge de la SST dans nos syndicats.

Mobilisation en SST *secteur privé* : identifier les recettes gagnantes

Panel réunissant des syndicats locaux ayant vécu des situations particulières : ils se sont mobilisés en matière de SST et ont obtenu des résultats positifs intéressants. L'atelier vise à cibler les éléments gagnants pour réussir une mobilisation en SST et pour une amélioration des conditions de travail à partir des expériences vécues par les syndicats.

Les milieux de travail présenteront leur approche afin de mobiliser leurs membres et la façon dont ils ont mis de l'avant le dossier SST dans leurs milieux de travail.

Mobilisation en SST *secteur public* : identifier les recettes gagnantes

Panel réunissant des syndicats locaux s'étant mobilisés en matière de SST et ayant obtenu des résultats positifs intéressants. L'atelier vise à cibler les éléments gagnants pour réussir une

mobilisation en SST et pour une amélioration des conditions de travail à partir des expériences vécues par les syndicats.

Les milieux de travail présenteront leur approche afin de mobiliser leurs membres et la façon dont ils ont mis de l'avant le dossier SST dans leurs milieux de travail.

La SST lorsque l'État est l'employeur

Lorsque l'employeur est l'État, des défis particuliers surviennent dans la dynamique de concertation, de négociation et de mobilisation concernant la prévention et la réparation. Des enjeux importants s'ajoutent aussi, car l'État employeur et législateur a la possibilité d'adapter la législation en fonction de son rôle d'employeur. L'atelier permettra de repenser notre rapport de force afin d'adapter nos stratégies à l'échelle locale et nationale, et ce, dans le but d'une réelle prise en charge en matière de prévention.

Santé psychologique et risques psychosociaux

Dans plusieurs milieux de travail, la façon de voir la prévention des risques psychosociaux, la prise en charge de ces risques et leur prévention est souvent divergente selon les acteurs. L'atelier permettra de mettre en perspective ces différentes visions au regard de la littérature scientifique et de se questionner, entre autres, sur les nouvelles obligations concernant les mécanismes de participation : nous permettent-ils réellement de mieux discuter d'organisation du travail et de risques psychosociaux ?

Personne en situation de vulnérabilité et SST

Exploration des défis particuliers en prévention (reconnaissance des droits en prévention, intégration à la culture de prévention, indemnisation) pour des salarié-es présentant un profil non traditionnel (main-d'œuvre jeune/âgée, personnes migrantes, statut d'emploi temporaire, saisonnier, et autre).

La SST dans le secteur de la construction

Atelier à construire par les représentants de la construction afin d'illustrer les défis et la réalité sectorielle bien particulière de la construction.

Conférence de clôture

L'action collective et la mobilisation en SST

Devant les défis constants amenés par les changements du monde du travail, il est important de revenir au « jeu de base », soit au pouvoir de l'action collective. Comment nous déployer sur le terrain afin de nous outiller pour transformer ensemble nos milieux de travail et nos communautés ?

Panel de clôture

Discussion avec les élu-es des centrales syndicales du comité organisateur (FTQ, CSN, CSD, CSQ, UTTAM) sur les enjeux transversaux dans les milieux de travail. Comment construire une mobilisation sur les grands enjeux en matière de SST et comment nous déployer en tant qu'acteurs de la société ? Quelles sont les luttes que nous verrons poindre dans les semaines, les mois et les années à venir ? Quelles seront les grandes orientations ou propositions sur lesquelles nous devons nous mobiliser ? Concrètement, quelles actions pourront être entreprises par les organisations syndicales afin d'examiner les enjeux relatifs à la prévention des personnes les plus vulnérables, ainsi qu'à la juste réparation des victimes d'accident ou de maladies professionnelles ?